

LA REPUBLIQUE 1791-1793

La constitution

En 1791, les députés achèvent de rédiger **la constitution** qui instaure une **monarchie constitutionnelle**. L'Assemblée nationale vote les lois, tandis que le roi nomme ses ministres et dispose d'**un droit de veto** sur les lois. La justice est confiée à des juges élus, la torture est abolie et la liberté de religion est instaurée. L'Assemblée décide également que la France sera divisée en **83 départements** auxquels seront donnés des noms de fleuve, de rivière, de montagne.

La première république (1792)

Louis XVI se sent prisonnier de la Révolution. En 1791, il tente de fuir à l'étranger avec sa famille, mais il est arrêté à Varennes et ramené à Paris. Le **10 août 1792**, le peuple de Paris envahit le palais des Tuileries ; **Robespierre, Danton, Marat** demandent que le roi, suspecté d'être le complice des pays ennemis, soit définitivement suspendu de ses fonctions. Il est arrêté et la famille royale emprisonnée. L'Assemblée proclame **la première République** le **22 septembre 1792**.

Les guerres de la Révolution

La France de la Révolution est en désaccord avec les monarchies d'Europe et souhaite étendre la Révolution aux pays voisins. A partir de 1792, elle entre en guerre contre **l'Autriche** et **la Prusse**. D'abord victorieuse, l'armée française est ensuite repoussée. Composée par **Rouget de Lisle** en 1792, **la Marseillaise** était un chant de guerre destiné à encourager les soldats en guerre contre les pays voisins.

Accusé de s'opposer à la Révolution et d'entretenir des relations avec les armées étrangères, **Louis XVI est condamné à mort** pour trahison envers la patrie et **guillotiné en janvier 1793**.

La terreur

La Convention doit faire face à des révoltes en province : en Vendée, les royalistes se soulèvent. La famine menace. Robespierre, Danton et Marat rétablissent la situation, mais de 1793 à 1794, ils utilisent **la Terreur** en éliminant brutalement les opposants à la République. Robespierre et Danton sont à leur tour guillotines. Marat est assassiné dans sa baignoire.

LEXIQUE

instaurer : établir, fonder, instituer.

droit de veto : le droit de s'opposer à une décision.

guillotiner : couper la tête à l'aide d'une guillotine.

insurrection : une révolte de grande ampleur.

monarchie constitutionnelle : une monarchie dans laquelle la constitution limite le pouvoir du roi.

république : un régime politique dans lequel le pouvoir n'est pas héréditaire.

royalistes : les partisans du roi, ceux qui souhaitent son retour.